



# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-5,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu l'arrêté n°2020-228 en date du 11 juin 2020 reçu en sous-préfecture le 12 juin 2020 portant délégation à Monsieur Jean-Yves TREBAOL, adjoint au Maire,

Vu la demande émanant de l'entreprise LE DU Travaux Publics, ZI du Vern, Impasse du Pantic, 29400 Landivisiau en date du 29 septembre 2021,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion des travaux de renouvellement du réseau basse tension, chemin de Pont Aliben, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie,

### ARRETE

#### Article 1 :

Le stationnement et la circulation seront interdits chemin de Pont Aliben de 8 heures à 18 heures, à compter du début des travaux le lundi 11 octobre 2021 jusqu'à la fin du chantier et selon les conditions météorologiques (durée estimée : 10 jours).

#### Article 2 :

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'entreprise LE DU Travaux Publics qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier ainsi que la sécurité des piétons et aura en charge, l'information dans les délais utiles, des riverains concernés du chemin de Pont Aliben.

#### Article 3 :

Le Directeur Général des Services, le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- à l'entreprise LE DU Travaux Publics,
- Monsieur le Président de Brest métropole (services voirie),
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,
- [bretag-ut29.uc2-4@direccte.gouv.fr](mailto:bretag-ut29.uc2-4@direccte.gouv.fr)

A Bohars, le 4 octobre 2021

Pour le Maire, par délégation  
Jean-Yves TREBAOL



Affiché en Mairie le :

- 8 OCT. 2021